Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h39
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_130-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 juin 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. FERGUEN à M. VALLERAND ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme PIRAUX à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C. ; M. LECAREUX à M. LIRUSSI
Absents : Mme FIAN, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LEDOUX

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....05
Absents.....02
Votants.....31

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h39
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_130-DE

Délibération 2022 - 130

13 - EXERCICE BUDGETAIRE 2022- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

La décision modificative détaillée ci-dessous consiste à prévoir des crédits pour une opération d'ordre en section d'investissement afin de pouvoir procéder aux écritures nécessaires à l'incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître situé Boulevard Bad Köstritz (Sections AM 498 et 499).

Section d'investissement - dépenses - : **+ 1 720 €**

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES : + 1 720 €

- article 2111/01/RF : + 1 720 €

Section d'investissement - recettes - : **+ 1 720 €**

CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES : + 1 720 €

- article 1328/01/RF : + 1 720 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2022 comme proposée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/6/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2022
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.